Acta Universitatis Wratislaviensis No 3389
ROMANICA WRATISLAVIENSIA LIX
Wrocław 2012

Regina Solová
Université de Wrocław

LES TRADUCTEURS ASSERMENTÉS POLONAIS VUS PAR EUX-MÊMES[1]

INTRODUCTION

Depuis sept ans, en Pologne, l'exercice de la profession de traducteur assermenté est réglementé par la loi[2]. La loi précise, entre autres, les droits et obligations des traducteurs assermentés et favorise la qualité de leur travail. Les candidats à la profession sont obligés de passer un examen national[3]. Les traducteurs, eux, sont tenus de perfectionner leurs qualifications professionnelles. La loi prévoit également des sanctions contre les traducteurs qui manquent à leurs obligations.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la réglementation relative à la profession de traducteur assermenté n'était pas aussi précise. Le traducteur assermenté était assimilé à un expert judiciaire (qualification utilisée encore aujourd'hui en France, pour désigner le traducteur-interprète expert près des tribunaux). Les traducteurs étaient sélectionnés sur dossier ou passaient des examens organisés par les tribunaux. Le candidat devait être diplômé en philologie ou linguistique appliquée, ou prouver sa connaissance de la langue étrangère d'une autre manière. L'obligation relative au perfectionnement des qualifications professionnelles n'existait pas[4].

[1] Le travail fait dans le cadre du projet ministériel nº N N104223235.

[2] Ustawa z dnia 25 listopada 2004 r. o zawodzie tłumacza przysięgłego (Loi du 25 novembre 2004 sur la profession de traducteur assermenté), JO Nº 273, texte 2702 (entrée en vigueur le 27 janvier 2005).

[3] Notons, que jusqu'au 30 juin 2011, les candidats à la profession devaient aussi justifier d'un diplôme de philologie ou d'études post-diplôme en traduction-interprétation. Cette disposition a été abrogée par la Loi du 25 mars 2011 sur la suppression des barrières administratives pour les citoyens et entrepreneurs (Ustawa z dnia 25 marca 2011 r. o ograniczaniu barier administracyjnych dla obywateli i przedsiębiorców), JO Nº 106, texte 622.

[4] Rozporządzenie Ministra Sprawiedliwości z dnia 8 czerwca 1987 r. w sprawie biegłych sądowych i tłumaczy przysięgłych (Règlement du Ministre de la Justice du 8 juin 1987 sur les experts judiciaires et traducteurs), JO Nº 18, texte 112. Voir aussi les règlements précédents: Rozporządzenie Ministra Sprawiedliwości z dnia 19 sierpnia 1968 r. w sprawie tłumaczy przysięgłych (Règlement du Ministre de la Justice du 18 août 1968 sur les traducteurs assermentés), JO Nº 35, texte 244, § 2 et Rozporządzenie Ministra Sprawiedliwości z dnia 9 grudnia 1953 r. w sprawie tłumaczów [*sic*!]

© for this edition by CNS

Les changements dans la législation ont sûrement contribué à modifier le profil du traducteur assermenté. Mais, dans ce corps de métier, aujourd'hui, les personnes qui ont acquis la qualité de traducteur assermenté conformément à la nouvelle loi restent encore en minorité.

Notre intérêt porté à ce groupe professionnel a été motivé par une analyse de la pratique traductive d'une trentaine de personnes spécialisées en traduction de la langue française. Notre étude a révélé une disparité frappante de niveau des prestations. Certaines traductions étaient d'une très grande qualité, d'autres ne respectaient ni les normes de traduction, ni les normes linguistiques, comprises comme «un comportement professionnel et compétent»[5]. Et pourtant, les textes analysés fournis par les traducteurs (actes d'état civil, diplômes d'études, contrats de travail, etc.) étaient tous des textes dont la traduction pouvait avoir une incidence sur l'avenir des personnes concernées.

Les observations sur la qualité des traductions recueillies nous ont incitée à mener une recherche afin de comprendre ce phénomène de disproportion entre les niveaux de prestations des traducteurs assermentés. L'un des instruments utilisés a été une enquête dont l'objectif principal était de découvrir les sources de normes (comprises comme «modèles à suivre») auxquelles pouvaient se référer les traducteurs[6]. L'enquête nous a permis également de dégager les caractéristiques des membres du groupe auquel nous nous sommes intéressés. Dans notre contribution, nous nous concentrerons sur ce deuxième ensemble de données. Nous nous proposons de répondre aux questions suivantes: qui sont les traducteurs assermentés de langue française exerçant leur métier en Pologne, quelle formation ont-ils reçu, et quelles sont leurs opinions sur le métier?

La présentation des résultats de l'enquête sera précédée d'un bref exposé des principes de la méthode utilisée.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE

La population soumise à l'enquête est constituée de traducteurs assermentés de langue française travaillant en Pologne. Notre sondage repose sur la liste des traducteurs assermentés publiée par le Ministère de la Justice, conformément à la loi sur la profession, qui, au moment de la constitution de notre échantillon (juillet

przysięgłych (Règlement du Ministre de la Justice du 9 décembre 1953 sur les traducteurs assermentés), JO Nº 51, texte 256 § 2.1.

[5] Sur les normes de traduction et normes professionnelles en particulier voir A. Chesterman, *Memes of Translation. The Spread of Ideas in Translation Theory*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam-Philadelphia 1997, pp. 64–70.

[6] Une partie des résultats de l'enquête que nous présentons ci-après fait également l'objet de notre étude, R. Solová, «Les traducteurs assermentés polonais en quête de normes», *Scolia* 25, septembre 2011, pp. 85–96.

© for this edition by CNS

2009), comprenait 1171 personnes. Le groupe que nous avons interrogé présentait les mêmes caractéristiques que la population entière. L'échantillon était représentatif, les personnes qui le constituaient ont été choisies par tirage au sort en respectant le critère géographique: nous avons gardé la proportion entre le nombre de traducteurs dans une voïévodie et le nombre d'enquêtes envoyées aux traducteurs habitant dans cette voïévodie.

505 enquêtes ont été envoyées, 143 personnes (soit 28%) y ont répondu en renvoyant le questionnaire rempli. L'enquête comportait vingt questions de faits et deux questions d'opinion.

À part cela, deux questions personnelles ont été posées: elles portaient sur l'âge et le sexe des personnes interrogées.

2. LA POPULATION DES TRADUCTEURS ASSERMENTÉS DE LANGUE FRANÇAISE: CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Les apprenants de français en Pologne étant traditionnellement des femmes, les résultats concernant le sexe n'ont pas été surprenants. En effet, 78% des traducteurs sont de sexe féminin. La proportion élevée de femmes qui travaillent comme traducteurs assermentés en Pologne peut donc s'expliquer par deux facteurs: féminisation du milieu des apprenants de français, et féminisation du métier[7].

L'âge moyen des traducteurs assermentés était, au moment du sondage, de 46,8 ans[8]. La plus jeune personne avait 27 ans, la plus âgée 89 (!). Le parcours des traducteurs faisant partie de la génération la plus jeune, d'une part, et de la génération la plus âgée, d'autre part, est significatif. En effet, un des traducteurs les plus âgés a fait des études de philologie anglaise et française ainsi que des études de droit et de mécanique. Il a acquis la qualité de traducteur assermenté en cinq langues étrangères (!): anglais, russe, italien, allemand et français, en passant des examens devant un président de tribunal et des enseignants universitaires compétents dans les langues en question. Il n'a jamais suivi de cours de traduction. Un des plus jeunes traducteurs a fait des études de droit en France ainsi que les études post-diplôme en traduction à l'Institut de Linguistique appliquée de Varsovie. Il a acquis la qualité de traducteur assermenté en passant l'examen national institué par la nouvelle loi.

[7] Il est intéressant de comparer cette proportion aux résultats d'une enquête menée, en 1998, auprès des adhérents de l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) selon laquelle 62% des personnes ayant répondu à l'enquête étaient des femmes. Dans une analyse du questionnaire, Julie Vitrac remarque que cette proportion correspond à l'image généralement féminisée que l'on se fait du métier de traducteur (J. Vitrac, «Profession: traducteur: une enquête socio-professionnelle», Association des Traducteurs Littéraires de France, 1999, en ligne: http://www.atlf.org/documents/enquetejulievitrac.pdf, consulté le 25.10.2010).

[8] La structure d'âges de la population des traducteurs assermentés de langue française se trouve en Annexe 1.

© for this edition by CNS

3. FORMATION DES TRADUCTEURS

D'une part, la formation reçue par les deux personnes mentionnées ci-dessus est exceptionnelle, car faire des études à l'étranger ou des études en plusieurs domaines demeure une pratique peu répandue. D'autre part, on voit que le traducteur qui appartient à la jeune génération a reçu une formation en traduction, alors que le traducteur plus âgé est autodidacte dans ce domaine. Cette dernière observation concerne la population entière: en général, la jeune génération de traducteurs a pu se former à la traduction. Le reste du groupe est autodidacte. On retrouve la confirmation de ce constat dans les réponses à des questions portant sur la formation des traducteurs. Les résultats des réponses relatives à la formation sont présentés dans le graphique 1:

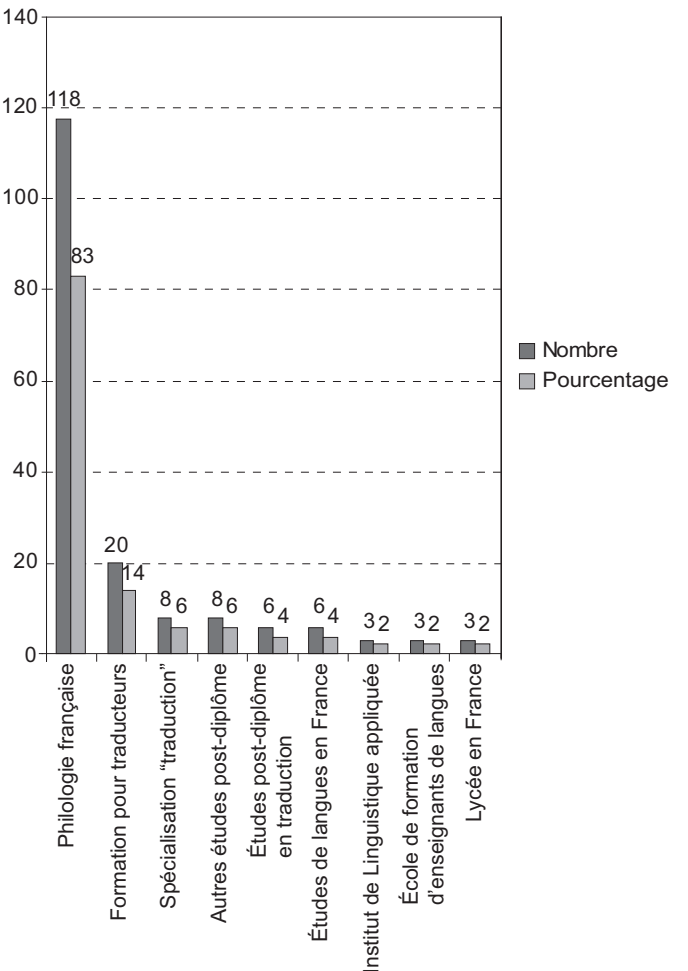

Graphique 1. Acquisition de la compétence de traducteur selon le type de formation

© for this edition by CNS

Le graphique 1 montre que l'acquisition de la compétence de traducteur peut prendre des formes diverses. Néanmoins, certaines tendances se laissent découvrir. La majorité des traducteurs ayant répondu à l'enquête (83%) sont diplômés de philologie française. Dans le groupe des philologues, 20% des personnes interrogées possèdent d'autres diplômes et suivent une (des) formation(s) pour traducteurs. Ce dernier mode d'acquisition des compétences de traducteur est le plus souvent indiqué par les diplômés en philologie française et vient aussi en deuxième position, après les études de langue et civilisation françaises, sur la liste des types de formation énumérés. Le graphique montre aussi que seuls 6% ont déclaré avoir fait une spécialisation «traduction» dans le cadre de leurs études de philologie française (la plus ancienne promotion indiquée remonte à 1997). La proportion de personnes ayant fait des études post-diplôme en traduction est moindre et atteint à peine 4%[9].

Le faible taux de personnes ayant suivi une formation à la traduction s'explique par la spécificité du système d'enseignement supérieur en Pologne. Avant 1989, la formation des traducteurs y était quasiment inexistante, la seule exception à cette règle étant l'Institut de Linguistique appliquée de l'Université de Varsovie, qui formait aussi bien des enseignants de langues que des traducteurs. Dès 1990, des réformes des études ont été entreprises dans les écoles supérieures, et les facultés de philologie, à côté des matières philologiques traditionnelles (langue, histoire, littérature et civilisation étrangères) et de la formation d'enseignants de langues, ont commencé à proposer des spécialisations professionnelles facultatives, notamment en traduction[10]. Les premières promotions de «spécialisation traduction» ont eu lieu vers la moitié des années 1990. À cette époque également, les premiers cursus post-diplôme pour traducteurs ont été créés. Dans le groupe de traducteurs interrogés, 79 personnes (soit 55%) ont terminé leurs études avant 1995, et n'ont pas eu la possibilité de se former à la traduction dans le cadre d'une «spécialisation» pendant leurs études de philologie. Le faible pourcentage de personnes formées à la traduction en études post-diplôme (études payantes) s'explique par le fait que ce type de formation est choisi plutôt par les jeunes: sur les six personnes qui ont déclaré en avoir suivi une, cinq l'ont fait avant l'âge de 35 ans.

Nous pouvons observer aussi que certains traducteurs (6%) ont fait des études post-diplôme dans d'autres domaines. La volonté de se former dans d'autres domaines peut s'expliquer par deux facteurs majeurs: (1) le métier de traducteur ne permet pas de gagner sa vie, il est donc nécessaire d'avoir une autre profession; (2) tout savoir peut s'avérer utile pour un traducteur.

---

[9] Une liste présentant les études post-diplôme en traduction suivies par les traducteurs ayant répondu à notre enquête se trouve en Annexe 2.

[10] E. Skibińska, «Entre les rêves et la réalité: insertion professionnelle des diplômés en études françaises — filière traduction», [dans:] D. Gouadec (dir.), *Traduction, terminologie, rédaction: Actes des Universités d'Été et d'Automne 2006, Actes du Colloque International, septembre 2006: Traduction spécialisée: Quelle qualification universitaire pour les traducteurs?*, La Maison du Dictionnaire, Paris 2007, pp. 87–94.

© for this edition by CNS

L'acquisition de la compétence de traducteur peut se faire aussi sur le tas. En effet, près de 32% des personnes interrogées ont indiqué le travail autodidacte ou l'expérience comme source de leurs compétences de traducteur. Présentons quelques extraits caractéristiques de ces réponses qui se laissent résumer par la constatation «C'est en traduisant qu'on devient traducteur»:

(1) Longues années de traduction autonome (enquête 2);
(2) Des années d'expérience et énormément de travail (27);
(3) Mon travail autodidacte: livres, forums pour traducteurs (46);
(4) Mon travail autodidacte, de nombreux contacts avec des Français (49);
(5) Mon dur travail, mes recherches, ma curiosité + un peu d'intuition (58);
(6) Pratique, collaboration avec d'autres traducteurs (possédant une longue expérience) (91);
(7) Mon travail de fourmi. Lecture de textes bilingues. Des centaines d'heures d'interprétation en tant que personne accompagnant des Français en séjour à Zielona Góra et dans ses environs. Consultation d'autres traducteurs. Écoute régulière de la radio française (138);
(8) En traduction, on acquiert l'expérience par un dur travail quotidien. C'est un métier où on applique toujours les règles de l'ancien métier d'artisan (141, lettre).

Les résultats relatifs aux modes d'acquisition de la compétence de traducteur montrent les différentes pistes de formation choisies. Il faut souligner que les personnes interrogées indiquant un seul type de formation (formelle ou non) sont en minorité (36%). Cela s'explique par la spécificité de la profession même qui oblige les traducteurs à perfectionner leurs qualifications professionnelles. Cette exigence, rappelons-le, est inscrite dans la Loi sur la profession de traducteur assermenté (article 14.3).

Nous avons questionné les traducteurs également sur l'utilité du savoir acquis pendant leur formation, jugée du point du vue de la pratique de traducteur assermenté. Les réponses recueillies sont représentées sous la forme du graphique 2 ci-dessous.

Parmi les personnes qui ont jugé leur éducation utile, voire très utile, puisqu'elles ont appris à traduire (13,29% des traducteurs interrogés), presque la moitié a reçu une formation en traduction. Nous avons distingué aussi deux autres types de traducteurs jugeant leurs études utiles ou partiellement utiles. Ce sont en grande majorité d'anciens étudiants de philologie française. Le premier groupe, plus nombreux, justifie sa réponse en indiquant l'acquisition de la langue étrangère et du savoir sur la civilisation étrangère (31,47% des personnes ayant répondu à l'enquête); le deuxième groupe souligne l'importance des connaissances acquises pendant l'exercice du métier (15,38%). Le groupe suivant (16,08%) comporte majoritairement des diplômés de philologie française qui jugent leur formation partiellement utile, indiquant le petit nombre d'heures consacrées à la traduction ou à la terminologie dans leur cursus. 4,2% des personnes interrogées, toutes diplômées de philologie française, ont considéré leurs études plutôt pas utiles, expliquant que c'était leur travail autodidacte et leur expérience qui leur avait permis d'exercer le métier. Près de 3% des traducteurs, tous diplômés de

© for this edition by CNS

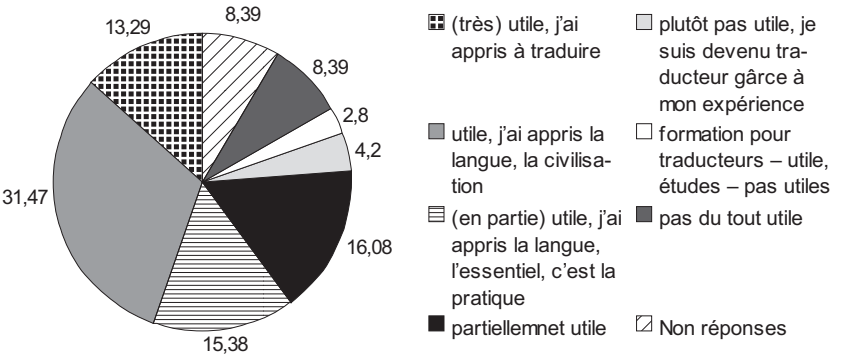

Graphique 2. Utilité du savoir acquis pendant la formation
du point de vue de la profession de traducteur assermenté (en pour cent)

philologie française, ont signalé que la formation professionnelle pour traducteurs leur avait été utile, mais leurs études moins. Le dernier groupe (8,39% des traducteurs, majoritairement des anciens élèves de philologie française) a jugé la formation inutile à cause de l'absence, dans les programmes d'études, de matières formant à la traduction.

L'analyse des résultats présentés nous permet de constater que les personnes interrogées n'ont pas reçu, en grande majorité, de formation en traduction. De nombreux traducteurs assermentés de langue française sont autodidactes.

4. LES TRADUCTEURS ASSERMENTÉS VUS PAR EUX-MÊMES

Le fait de s'être formé soi-même a un impact sur l'attitude, assez souvent observée, qui consiste à protéger son savoir et son savoir-faire. En effet, certains traducteurs refusent de partager les résultats de leur travail parce qu'ils les considèrent comme leur propriété intellectuelle[11]. On le voit dans leurs déclarations formulées dans l'enquête ou dans les courriels que nous recevons:

(9) Je m'excuse de taire certaines informations mais j'ai constitué tout seul mon «fond de commerce» en 22 ans (enquête 16);

(10) À l'époque où j'ai fait mes études (les années 1984–1991), les cours de traduction n'existaient pas. Il m'a fallu découvrir beaucoup de choses seul, par un long travail. D'ailleurs à l'époque pré-Internet, ce travail était plus difficile. C'est peut-être la raison pour laquelle la situation se détériore avec les nouvelles générations de traducteurs qui sont habituées à profiter de textes préfabriqués accessibles d'un seul clic (courriel du 29 août 2009);

[11] Il est vrai que les traductions sont protégées par le droit d'auteur (voir l'article 2.1 de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins (Ustawa o prawie autorskim i prawach pokrewnych) du 4 février 1994 avec les modifications ultérieures. Cependant, le droit ne s'applique pas aux documents officiels qui font l'objet de nos recherches (voir l'article 4 de la loi précitée).

© for this edition by CNS

(11) [en réponse à ma demande de traductions précédée d'une explication que les textes seront utilisés uniquement pour mes recherches]

Avez-vous adressé votre demande uniquement à moi ou également à d'autres traducteurs? Qui vous a incité à vous adresser à moi, éventuellement à d'autres traducteurs? Est-ce que votre thèse n'est pas uniquement un prétexte pour obtenir mes textes qui serviront ensuite de modèles tout faits à un autre (à d'autres) traducteur(s)? (…)

Comme vous le savez bien, conformément à la loi, les traductions sont soumises au droit d'auteur et elles ne peuvent pas être utilisées par d'autres personnes comme leur propriété. Si on rend disponibles ses traductions, d'autres traducteurs peuvent en profiter (j'en profiterais moi-même sans hésiter si j'étais traducteur débutant) (courriel du 13 mai 2010);

(12) [seconde déclaration de la personne précitée] Autant demander les originaux des documents est admissible (…), autant demander les traductions gratuites est — pardonnez-moi l'expression — une exploitation du travail d'autrui. Chacun des 25 traducteurs avec qui vous collaborez fera volontiers une traduction d'un document contre 23 ou 30 zlotys. (…) Je n'ai jamais pensé que l'on puisse ainsi demander gratuitement à quelqu'un les résultats de son travail plus ou moins personnel et intense (courriel du 18 mai 2010).

On observe donc que les traducteurs autodidactes accordent beaucoup de valeur au travail fourni pour réaliser leurs traductions, et parfois, ont du mal à partager leurs savoirs et savoir-faire avec les chercheurs ou les collègues qui apprennent le métier. Pourtant, le *Code du traducteur assermenté* (article 13) les oblige à transmettre leur savoir à d'autres membres du corps de métier: «le traducteur assermenté participe à la transmission de son expérience et savoir professionnel à ses collègues et apprentis dans le métier»[12]. Dans le commentaire de cet article, les auteurs de l'ouvrage expliquent qu'au temps du rideau de fer, lorsque l'accès aux divers supports était difficile, la transmission des savoirs suscitait, à juste titre, des doutes. Aujourd'hui, alors que les sources d'information sont facilement accessibles, une telle attitude est anachronique. De plus, elle nuit à la consolidation du milieu des traducteurs et par conséquent aux traducteurs mêmes[13].

Il faut remarquer que de nombreux traducteurs respectent cette norme déontologique et contribuent à l'échange de savoirs en participant à des forums pour traducteurs, ateliers de traductions, etc.

D'autre part, il est compréhensible que certains traducteurs refusent de transmettre leurs textes entiers, même à des chercheurs, car ils craignent d'être plagiés. Nous avons cependant pu obtenir des traductions d'une trentaine de personnes.

Une autre conclusion que l'on peut tirer des déclarations citées concerne les contraintes du métier. Nous avons vu, dans les citations, que le métier demande de longues heures de recherche. Ceci est lié, entre autres, au manque d'outils fiables

[12] «Tłumacz przysięgły ma obowiązek uczestniczenia w procesie przekazywania doświadczeń i wiedzy zawodowej kolegom i adeptom zawodu», D. Kierzkowska *et al*., *Kodeks tłumacza przysięgłego z komentarzem*, TEPIS, Warszawa, 2005, p. 9.

[13] *Ibidem*, p. 39.

© for this edition by CNS

dont les professionnels pourraient se servir dans leur travail. Ainsi, certains traducteurs se plaignent-ils de la qualité des dictionnaires.

(13) [j'utilise des dictionnaires bilingues], mais avec une grande méfiance (enquête 9);

(14) il faut être toujours au courant, mais il manque de bons dictionnaires en Pologne. Il faut les ramener de l'étranger (139, lettre);

(15) Je reste méfiant par rapport à la qualité et l'utilité des dictionnaires car ils sont créés par des linguistes qui collectent des mots et parfois ne connaissent pas leur signification spécifique (141, lettre).

Cette incommodité a été partiellement levée grâce à l'Internet. Les études en traduction-interprétation permettent aussi aux apprentis traducteurs de résoudre certaines questions sans recherches préalables. Ce constat trouve sa confirmation dans la déclaration suivante:

(16) Le savoir acquis [pendant mes études en traduction] s'avère très utile, car des différences de traduction de mots précis ont été tranchées de manière pratique et non pas formelle (…) (enquête 29).

D'autres témoignages font ressortir d'autres contraintes du métier. Elles sont liées surtout à la situation du traducteur sur le marché du travail.

(17) J'ai toujours considéré la traduction comme une activité secondaire. Vivre uniquement des traductions, c'est se condamner à mourir de faim. J'ai eu la chance d'étudier, outre la philologie anglaise et allemande, le droit et la mécanique. Évidemment, ces études supplémentaires m'ont beaucoup aidé et m'ont permis d'étendre mes domaines de traduction (enquête 107).

(18) Il ressort clairement de mes rencontres formelles ou informelles avec les traducteurs assermentés issus de différents milieux de Varsovie qu'il est nécessaire de se situer dans un cadre thématique le plus large possible, autrement on risque une spécialisation dans un domaine précis et une perte de clients, ce qui, pour un traducteur travaillant comme «free lance» est risqué (enquête 143, lettre).

L'opinion contraire est également possible. Elle a été présentée par une personne qui s'occupe principalement de traductions de l'anglais, et dont la situation sur le marché des traductions est par conséquent différente. La personne se prononce en faveur de la spécialisation dans un domaine précis.

Les résultats de l'enquête relatifs à la question des types de textes traduits nous permettent de constater que les traducteurs de langue française travaillant en Pologne sont à la fois des traducteurs généralistes et spécialisés. Ils acceptent la plupart des commandes parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de perdre un client. On peut compléter ces observations par les remarques relatives au «traducteur assermenté idéal» contenues dans le *Code du traducteur assermenté*:

le modèle du traducteur assermenté «idéal» ne sous-tend pas une connaissance approfondie de domaines scientifiques et techniques particuliers, car les types de textes à traduire ne sont pas, en général très spécialisés. C'est pourquoi, un traducteur raisonnable, questionné sur son domaine de spécialisation, n'en énumère que deux ou trois[14].

[14] «model "idealnego tłumacza" przysięgłego nie przewiduje dogłębnej znajomości poszczególnych dziedzin nauki czy techniki, bo też i rodzaj tłumaczonych tekstów nie jest na ogół zbyt spe-

© for this edition by CNS

Malgré les contraintes présentées, les traducteurs déclarent aimer leur activité professionnelle. Autrement, ils ne l'auraient pas choisie:

J'aime beaucoup mon travail qui est en même temps ma passion. Je ne suis pas peut-être passionnée par la traduction de cartes grises ou certificats scolaires, mais outre la traduction des documents-types, le métier de traducteur est intéressant et enrichissant. (…) Ce que j'aime le plus dans mon métier, c'est que j'apprends constamment (courriel du 29 août 2009).

5. CONCLUSION

Les résultats de notre enquête montrent que les traducteurs assermentés sont en grande majorité autodidactes. Ils n'ont pas pu apprendre à traduire pendant leur formation universitaire car, jusqu'aux années 1990, en Pologne, la filière «traduction», n'existait pas, à de rares exceptions près[15].

Nous avons pu observer aussi que certains traducteurs autodidactes se montrent réticents par rapport à l'obligation de transmission de leurs savoirs à d'autres professionnels, obligation pourtant inscrite dans leur code déontologique.

En général, l'activité est jugée exigeante. C'est une profession toujours régie par les règles de l'ancien métier d'artisan, pour citer les paroles d'un traducteur. En effet, de nombreux traducteurs ont exprimé implicitement l'opinion selon laquelle c'est grâce à l'expérience que l'on devient un bon traducteur. Le métier est exigeant aussi parce que, pour gagner sa vie, il faut accepter toutes les commandes ou avoir un second métier.

Nous remarquons aussi que, malgré les différences entre traducteurs littéraires travaillant en France et traducteurs assermentés qui travaillent en Pologne, certaines déclarations qui émanent des représentants de ces deux groupes convergent. Il s'agit surtout des propos concernant leur situation sur le marché du travail, à savoir la nécessité d'accepter tous les contrats, et les revenus modestes[16].

---

cjalistyczny. Dlatego rozsądny tłumacz przysięgły zapytany o dziedzinę, w której się specjalizuje, wymieni nie więcej niż dwie lub trzy», *ibidem*, p. 83.

[15] Les déficiences dans la formation à la traduction expliquent en partie la disparité de niveau des prestations observée lors de l'analyse des traductions authentiques. Une autre cause des inégalités de niveau des traductions est le manque de sources de normes fiables auxquelles les traducteurs assermentés de langue française pourraient se référer en traduisant les textes pragmatiques. Ce manque est confirmé par les résultats d'une autre partie de l'enquête que nous présentons dans R. Solová, «Les traducteurs assermentés...». Une synthèse des résultats de nos études est proposée dans: *eadem*, *Traduction des genres textuels stéréotypés: norme et pratique. Étude d'un corpus de traductions certifiées du polonais en français et du français en polonais*, thèse de doctorat inédite, sous la direction d'Elżbieta Skibińska, Université de Wrocław, 2011.

[16] Voir l'article d'Isabelle Kalinowski sur les traducteurs littéraires travaillant en France: I. Kalinowski, «La vocation au travail de traduction», *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, 2002, n° 144, pp. 47–54.

© for this edition by CNS

Il faut souligner que certaines attitudes et opinions relatives à l'activité des traducteurs peuvent évoluer grâce aux changements intervenus dans la législation et dans le système d'enseignement. En effet, le métier est en voie de professionnalisation. Il serait donc intéressant de relancer une enquête auprès des traducteurs assermentés dans une dizaine d'années, afin de pouvoir évaluer d'éventuels changements intervenus dans les attitudes et manières de penser de la nouvelle génération de traducteurs.

POLISH SWORN TRANSLATORS' SELF-PORTRAIT

Summary

The article presents the results of a survey conducted among sworn translators of French concerning the education of translators and their attitude to their profession. A vast majority of the respondents did not have an opportunity to take part in special courses for (future) translators, which were rare in Poland before the 1990s, and they developed their professional competence themselves. Significantly, some self-taught translators are reluctant to share their knowledge with colleagues and students. They believe that their knowledge and skills are something they have worked to achieve on their own for many years. Many responses can be summed up by a description of the translator's profession as craft (an expression used by one of the translators), in which experience is gained thanks to hard work on one's own, work that is not well paid.

The opinions presented in the survey may evolve with time, e.g. thanks to the adoption of the Act on the profession of sworn translators, which is speeding up the professionalisation of this métier. The self-portrait of sworn translators may change in 10 years. This hypothesis is worth checking by means of another survey.

Key words: Polish sworn translators, survey results

© for this edition by CNS

ANNEXE

Tableau 1. La structure d'âges de la population de traducteurs assermentés de langue française

Années de naissance	Âge au moment du sondage	Nombre de personnes	Pourcentage
1982–1974	27–35	29	20,28
1973–1964	36–45	43	30,07
1963–1954	46–55	33	23,08
1953–1944	56–65	27	18,88
1943–1920	66–89	9	6,3
non-réponses	—	2	1,4

Tableau 2. Études post-diplôme en traduction suivies par les traducteurs-répondants

Nom d'études post-diplôme	Promotion
École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT), Paris	2001
Podyplomowe Studia dla Tłumaczy, Université Jagellonne	2003
Podyplomowe Studia dla Tłumaczy Konferencyjnych, Université Jagellonne (deux traducteurs-répondants)	2003
Podyplomowe Studium Kształcenia Tłumaczy Języka Francuskiego, Université Adam Mickiewicz, Poznań	2007
Interdyscyplinarne Podyplomowe Studia Kształcenia Tłumaczy, Université de Varsovie	2008

© for this edition by CNS